

# La commune de Molenbeek met fin au bail du White Star

## Le club de division 2 viré du stade Machtens

**N**ouveau rebondissement dans la saga White Star au stade Edmond Machtens. La commune de Molenbeek a pris la décision de résilier la convention d'occupation du stade communal par le club de division 2. Explications.

Avec les attentats de Paris et de Bruxelles, on aurait presque oublié qu'avant que le monde entier braque ses projecteurs sur la commune de Molenbeek, le sujet phare de l'actualité était l'occupation du stade Edmond Machtens par le White Star et le RWDM.

Dans ce dossier, il nous revient que le collège des bourgmestre et échevins a pris la décision lundi de mettre fin à la convention d'occupation du stade Machtens par le White Star. Un courrier a été envoyé en ce sens au club de football pour lui signaler la décision. La fin de la convention sera effective à la fin de la saison.

Jusqu'à présent, la commune se fait discrète sur le sujet. Selon nos informations, cette décision a créé

des tensions et un désaccord au sein du collège notamment entre Ahmed El Khannouss (cdH), l'échevin des Sports qui continue de défendre le White Star, et la bourgmestre Françoise Schepmans (MR).

Cette décision de mettre fin au bail fait suite à la saga qui a animé la commune depuis plus d'un an. Souvenez-vous, en mars 2015, la commune de Molenbeek décidait au conseil communal d'octroyer une convention d'occupation du stade Machtens de neuf ans au White Star. Dans la foulée, le RWDM annonce sa volonté de renaître de ses cendres et d'occuper son stade mythique.

En juin 2015, le conseil communal vote la convention d'occupation tripartite entre le RWDM, la commune et le White Star pour l'occupation du terrain C du stade Machtens. Vu l'absence de signature du club pensionnaire de division 2, la commune a procédé à la résolution partielle de la convention qu'elle avait signée avec le club de John Bico en mars 2015. Ainsi, la commune reprenait la

gestion intégrale du terrain C et la possibilité de négocier exclusivement avec les représentants du RWDM pour la location de ce terrain.

Le White Star va en justice en lançant une procédure en référé. La justice donne raison au RWDM et lui attribue l'occupation du terrain A du stade Machtens.

En mars 2016, une deuxième décision de justice donne raison à la commune de Molenbeek et au RWDM pour l'occupation du stade Machtens. Mais, le White Star ne souhaite toujours pas se mettre autour de la table pour signer une convention tripartite.

Comme elle l'avait déjà annoncé, la commune de Molenbeek a donc décidé de résilier la convention avec le White Star. Mais des inconnues subsistent. Que va devenir l'école des jeunes de Molenbeek ? Et quel est l'avenir sportif du White Star qui attend dans les prochains jours une réponse de l'union belge de football au sujet de sa licence pour les divisions 1A et 1B ? ●

ISABELLE ANNEET